PROGRAMME
LES RÈGLES D'URBANISME

Cette formation valide 14 heures de formation au titre du décret n°2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier.

Objectifs

-Acquérir des notions fondamentales en urbanisme

-Savoir auditer un immeuble au regard des autorisations d'urbanisme

-Distinguer les différents acteurs du droit de l'urbanisme

-Connaître les règles contentieuse de l'urbanisme

Contenu de la formation

INTRODUCTION : FINALITÉ DU DROIT DE L'URBANISME

1. ACTEURS DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

Acteurs publics : commune, département, établissements publics

Coopérations communales et intercommunales : partage de compétences
Aménageur privé : son rôle, sa mission, les contrats

LIEUX

Paris
Lyon
Toulouse
Marseille
Nice
Nantes
Bordeaux Strasbourg
Corse

DUREE

Deux jours (14 heures)
soit 7 heures par jour

DATES

Voir calendrier

PRÉ REQUIS

Aucun

TARIF

450 euros TTC

2. CARTOGRAPHIE ET CONTENU DES DOCUMENTS D'URBANISME

Hiérarchie des normes dans l'urbanisme

Documents d'urbanisme nationaux et locaux

Règles d'urbanisme essentielles

Règles particulières d'urbanisme : implantation des bâtiments, servitudes

3.CONSTRUCTION NEUVE OU EXISTANTE

Certificat d'urbanisme

Déclaration préalable de travaux

Permis de construire et d'aménager, procédure de lotissement

Effets et contentieux liés aux autorisations de construire

4. RÈGLEMENTATIONS CONNEXES

Changement d'usage : champ d'application territorial, cessions de commercialité

Monuments historiques, secteurs sauvegardés, loi Montagne et loi Littorale

Urbanisme commercial : immeubles concernés, Fiscalité et participation d'urbanisme

LIEUX

Paris
Lyon
Toulouse
Marseille
Nice
Nantes
Bordeaux Strasbourg
Corse

DUREE

Deux jours (14 heures)
soit 7 heures par jour

DATES

Voir calendrier

PRÉ REQUIS

Aucun

TARIF

450 euros TTC

SHELTER FORMATION

5. FOCUS SUR LE CONTENTIEUX DES AUTORISATIONS D'URBANISME

processus et délais

6. LES RECOURS CONTRE UNE AUTORISATION D'URBANISME

Le recours gracieux et ses conséquences

Le recours contentieux et le déféré préfectoral

La preuve de la forclusion et le certificat de non-recours

7. LE RETRAIT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME

Le retrait d'une autorisation illégale

Le retrait d'une autorisation obtenue par fraude

Le certificat de non retrait

LIEUX

Paris
Lyon
Toulouse
Marseille
Nice
Nantes
Bordeaux Strasbourg
Corse

DUREE

Deux jours (14 heures)
soit 7 heures par jour

DATES

Voir calendrier

PRÉ REQUIS

Aucun

TARIF

450 euros TTC

Notre équipe pédagogique
reste à votre disposition
pour tous renseignements
complémentaires

Tel 06.26.68.36.87
contact(a)shelterformation.com

LIEUX

Paris
Lyon
Toulouse
Marseille
Nice
Nantes
Bordeaux Strasbourg
Corse

DUREE

Deux jours (14 heures)
soit 7 heures par jour

DATES

Voir calendrier

PRÉ REQUIS

Aucun

TARIF

450 euros TTC

www.shelterformation.com